



Problème de clôture sur chemin de servitude

Par **Anaellemorgann**, le **17/03/2015 à 09:52**

Bonjour et merci par avance.
Nous sommes en train de faire construire notre maison et nous disposons d'un droit de passage sur un chemin de servitude (qui appartient à notre voisine). Ce droit de passage est stipulé dans un acte notarié . Il est précisé que nous avons 3M de droit de passage UTILE (ce qui exclu le mur qui longe le chemin). Nous en avons eu la confirmation du notaire par mail hier , et heureusement c'est le même notaire pour elle et nous.
Malheureusement , notre voisine a décidé d'inclure le mur et de nous laisser 2,80 ! Nos travaux sont loin d'être fini et cela complique l'arrivée des camions sur le chantier.
Elle a à ce jour , bien l'intention de clôturer malgré l'acte notarié.
Quels sont nous recours? Pour faire constater qu'elle ne respecte pas la loi????
Merci beaucoup de m'aider
Cordialement